



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 3 novembre 2014 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 43, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présentes.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement et Mme Sophie La Beaume, Directrice - Culture, événements et vie communautaire sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 43.

389/03-11-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Ajournement des items suivants au 17 novembre 2014 à 16 h 45 :
 - C.4 Comités et commissions
 - D.1 Appel d'offres numéro 2014-09 – Collecte et transport des matières recyclables, des matières résiduelles et des volumineux pour le territoire de la Ville – Octroi de contrat

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 14 octobre 2014

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

1. Dérogation mineure numéro 2014-40012
(518, chemin du Lac-Lanthier Ouest)
2. Dérogation mineure numéro 2014-40013
(3203, route 117 Sud)
3. Dérogation mineure numéro 2014-40014
(626, rue L'Annonciation Sud)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

B GESTION FINANCIÈRE

1. Rapport de la mairesse sur la situation financière
2. Date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2015 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017
3. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2014
4. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2014 et du rapport budgétaire au 30 septembre 2014
5. Adoption du budget 2015 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
6. Financement des règlements d'emprunt numéro 221 et 222 et refinancement du règlement d'emprunt numéro 144 – Adjudication pour l'émission de billets à la suite d'un appel d'offres public
(144 : Acquisition de véhicules et d'équipements, 221 : travaux de rénovation du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique, 222 : remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry)
7. Financement des règlements d'emprunt numéro 221 et 222 et refinancement du règlement d'emprunt numéro 144 – Résolution de concordance et de courte échéance
8. Approbation du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2015
2. Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) durant la période des Fêtes
3. Nomination d'un maire suppléant
4. Comités et commissions – **reporté**
5. Nomination des membres du Comité de santé et sécurité au travail (SST)
6. Autorisation de participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 21 au 23 mai 2015 à Montréal
7. Reconduction de l'entente intermunicipale sur les équipements supralocaux
8. Réaffectation de personnel
9. Lettres d'entente numéro 2012-2016/19 (entente de principe pour un stagiaire au Service des travaux publics) et 2012-2016/20 (horaire du coordonnateur journalier spécialisé) avec le syndicat

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2014-09 – Collecte et transport des matières recyclables, des matières résiduelles et des volumineux pour le territoire de la Ville – Octroi de contrat – **reporté**
2. Contrat de déneigement des sites de boîtes postales communautaires pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017
3. Mandat professionnel pour une étude préparatoire identifiant les solutions possibles d'assainissement des égouts des chalets du Club de ski de fond « Les 6 Cantons » – Ajout au mandat
4. Appel d'offres numéro 2014-04 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 – Ajout au contrat

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Embauche de pompiers

H TRANSPORT ROUTIER

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Offre de services juridiques – Soutien à l'urbanisme en 2015
2. Fixation de dates pour les ventes-débarras en 2015
3. Versement à effectuer pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels dans le cadre d'une opération cadastrale – Matricule 9740-91-2010

K LOISIRS ET CULTURE

1. Appropriation du « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'achat et l'installation d'un panneau de pointage à l'aréna
2. Appropriation du « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'achat d'un couteau de curling
3. Appui au projet artistique « De la Rouge à la Rouge : un rêve partagé »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

4. Félicitations à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » pour l'organisation du marathon Desjardins de la Rouge
5. Disposition des égouts des chalets du Club de ski de fond « Les 6 Cantons » – Mandat professionnel pour la préparation des plans et devis pour la construction de toilettes sèches
6. Club de ski de fond « Les 6 Cantons » – Autorisation de construction de toilettes sèches

L DIVERS

1. Appui aux projets d'investissements 2014-2016 de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)
2. Appui au projet de création d'une Coopérative des Travailleurs Indépendants & Multidisciplinaires d'Antoine-Labelle (Cooptimal) de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

390/03-11-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

391/03-11-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 14 octobre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 14 octobre 2014 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

NOTE : Mme Sophie La Beaume, Directrice - Culture, évènements et vie communautaire, quitte la séance, il est 19 h 49.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

392/03-11-14

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-40012

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 57-3 et une partie du lot 57 rang B du cadastre officiel du Canton de Marchand correspondant à l'adresse civique 518, chemin du Lac-Lanthier Ouest soit le matricule numéro 0145-38-3585;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de construire un garage de 18 pieds de haut alors que la réglementation en vigueur exige de ne pas excéder la hauteur du bâtiment principal qui est d'environ 13 pieds de haut ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-68/14.10.08, adoptée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) tenue le 8 octobre 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande avec une condition;

EN CONSÉQUENCE,

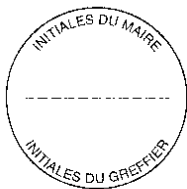
Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande permettant de construire un garage de 18 pieds de haut à la condition suivante :

- S'il y a rénovation, agrandissement, démolition ou reconstruction du bâtiment principal, il devra au minimum avoir la même pente que le garage projeté, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

NOTE : Mme la conseillère Diane Gargantini ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.



No de résolution
ou annotation

393/03-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-40013

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 37-7, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand correspondant à l'adresse civique 3203, route 117 Sud soit le matricule numéro 0038-37-4075;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation d'aménager un logement accessoire dans une résidence unifamiliale isolée, où le propriétaire n'occupe pas ladite propriété, alors que la réglementation en vigueur l'exige;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone COM-19;

CONSIDÉRANT que le bâtiment résidentiel est sous droit acquis;

CONSIDÉRANT que le secteur de cette zone est majoritairement commercial;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-69/14.10.08, adoptée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) tenue le 8 octobre 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter de permettre l'aménagement d'un logement accessoire dans la résidence, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-40014

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

394/03-11-14

Modifiée par la
résolution numéro
163/04-05-15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 2-1 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation correspondant à l'adresse civique 626, rue L'Annonciation Sud soit le matricule numéro 9941-72-3716;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation à permettre la reconstruction du commerce, selon une marge arrière de 1,85 mètre, selon des marges latérales de 0,12 mètre et selon une marge avant de 2,54 mètres;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone COM-13;

CONSIDÉRANT que la reconstruction projetée de ce commerce est très positive;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal bénéficie de certains droits acquis;

CONSIDÉRANT que le demandeur avait proposé à la Ville deux (2) scénarios potentiels au projet et que ce dernier préfère maintenant le scénario numéro 2 avec des marges latérales de 0,12 mètre;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-70/14.10.08, adoptée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) tenue le 8 octobre 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande selon les deux (2) scénarios présentés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la reconstruction du commerce du côté droit (scénario numéro 2 proposé), le nouveau bâtiment devant être localisé du côté sud de la propriété selon une marge arrière de 1,85 mètre, selon des marges latérales de 0,12 mètre et selon une marge avant de 2,54 mètres, en exigeant un piquetage de la future construction (avant les travaux) et un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre suite à la réalisation des travaux.

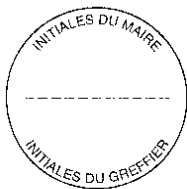
Qu'aucune partie du nouveau bâtiment ne devra empiéter sur la propriété voisine.

Que, par la présente résolution, le propriétaire soit avisé que l'autorisation accordée par la Ville ne soustrait pas ledit propriétaire, le cas échéant, aux dispositions des autres lois applicables, dont les exigences du *Code civil*.

ADOPTÉE

Le conseil municipal décide que l'item suivant de l'ordre du jour soit traité à ce moment-ci de la séance, modifiant ainsi l'ordre du jour adopté antérieurement :

J.3 Versement à effectuer pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels dans le cadre d'une opération cadastrale – Matricule 9740-91-2010



No de résolution
ou annotation

395/03-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

VERSEMENT À EFFECTUER POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION CADASTRALE – MATRICULE 9740-91-2010

CONSIDÉRANT que le lot 34-6, Rang 3 du cadastre officiel du Canton de Marchand a été créé en 2007;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 530 \$, représentant 5% de la valeur du terrain à l'époque, avait été versé lors de l'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de permis de lotissement le 18 septembre 2014 dans le but de subdiviser une partie du lot 34-6 pour créer les lots 34-6-1 à 34-6-3;

CONSIDÉRANT le plan cadastral numéro 8173-C préparé par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 34-6-1 sera de 302 900 m²;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 34-6-2 sera de 7 450,7 m²;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 34-6-3 sera de 5 641,6 m²;

CONSIDÉRANT l'article 2.1.3.4 d) du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que seuls les lots 34-6-2 et 34-6-3 soient assujettis au versement pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

ADOPTÉE

NOTE : *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h.*

GESTION FINANCIÈRE

396/03-11-14

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Derniers états financiers au 31 décembre 2013

Les états financiers 2013 ont été vérifiés par M. Daniel Tétreault, comptable agréé. Les auditeurs n'ont émis aucune restriction et indiquent que les états financiers produits présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2013, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Le rapport financier de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale) indique un surplus de 301 062 \$. Suite à ce résultat, le surplus accumulé non affecté s'établit au 31 décembre 2013 à 353 573 \$.

Pour l'Agglomération de Rivière-Rouge, un surplus de 70 025 \$ fut réalisé pendant l'exercice financier 2013, ce qui porte le surplus accumulé non affecté à 125 697 \$.

De ces surplus, un montant est affecté à l'exercice financier 2014 afin de minimiser la charge fiscale des contribuables.

Derniers programmes triennaux d'immobilisations et autres réalisations

De façon non exhaustive, voici les acquisitions et les projets qui ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

Pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

- Achat d'un véhicule tout-terrain

Pour la Ville de Rivière-Rouge :

- Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et travaux pour le réseau d'alimentation dans le secteur L'Annonciation
- Remplacement de la patinoire du secteur Sainte-Véronique (première phase en 2014)
- Rénovation du bâtiment de la plage pour desservir, entre autres, le Village-relais, dans le secteur Sainte-Véronique
- Suite à l'acquisition de l'Aqueduc Bellevue, remplacement des conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry et asphaltage dans le secteur du « domaine Charette ».

Dans les autres réalisations, notons entre autres :

- Poursuite de la démarche du projet d'école secondaire afin de conserver et attirer les familles dans la MRC d'Antoine-Labelle
- Participation au comité pour la construction de logements pour les aînés
- Aménagement paysager à l'entrée sud et début de l'affichage directionnel
- Pavage de chemins dont une partie de la montée du Lac-Paquet et une partie du chemin du Lac-Vert
- Création d'un programme d'aide financière aux entreprises
- Installation de caméras de surveillance à la gare.

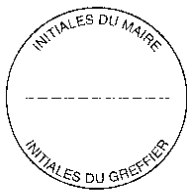
Indications préliminaires pour l'exercice 2014

Sous toute réserve, nous pouvons anticiper de terminer l'exercice financier 2014 au niveau de la Ville et de l'Agglomération avec un léger surplus.

Rémunération et allocations de dépenses

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit. Pour 2014, la rémunération des membres du conseil est établie de la façon suivante :

un conseiller reçoit une rémunération de 1 075,92 \$ et une allocation de dépenses de 538 \$ mensuellement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

la mairesse, quant à elle, reçoit une rémunération de 3 526,08 \$ et une allocation de dépenses de 1 315,58 \$ mensuellement;

le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle de 358,67 \$ et une allocation de dépenses supplémentaire de 179,33 \$ mensuellement;

la mairesse reçoit de la MRC d'Antoine-Labelle une rémunération statutaire à titre de membre du conseil d'administration de 519,49 \$ trimestriellement, ainsi que des jetons de présence de 151,83 \$ pour chaque séance de conseil d'administration (12 par année) et de 242,94 \$ par conseil des maires (10 par année).

Liste des contrats

Tel que requis par la loi, je dépose au bureau de la greffière pour consultation, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis le 1^{er} novembre 2013. Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Orientations générales des budgets 2015 et des prochains programmes triennaux d'immobilisations et autres réalisations

L'année 2015 se poursuivra dans la même veine que cette année avec une gestion responsable et efficace des deniers publics. Soucieux d'assurer à nos concitoyens une qualité de vie supérieure, votre conseil municipal élaborera le budget 2015 avec le souci de vos préoccupations et la volonté de poser les actions concrètes visant le bien-être collectif et le renforcement du sentiment d'appartenance à cette belle Ville qu'est la nôtre.

De plus, dans le tournant qu'a pris la Ville au niveau des communications, son site Internet sera entièrement revu afin de faciliter l'accès aux informations municipales, aux services et à certains documents d'archives. En ce sens, une version « mobile » sera également créée afin de pouvoir y naviguer via les téléphones intelligents et tablettes.

Nous prévoyons prioriser les projets suivants :

- Agrandissement et mise aux normes de l'usine de traitement pour l'eau potable, demandé par le ministère
- Mise aux normes du réseau d'égout du Camping Sainte-Véronique
- Améliorations du réseau routier
- Aménagement de trottoirs au nord de la rue L'Annonciation jusqu'à l'hôpital et au sud jusqu'au « IGA Marché Raymond » et vers le centre sportif et culturel
- Établissement d'un programme d'aide financière pour les installations septiques.

En terminant, je suis fière d'affirmer encore cette année que la situation financière de la Ville est saine. Nous travaillons continuellement dans le but d'assumer nos obligations financières actuelles tout en respectant nos engagements futurs. J'en profite pour remercier les membres du conseil et de l'administration municipale pour leur implication et le travail accompli tout au cours de l'année. Non seulement vous avez à cœur de bien servir la population de Rivière-Rouge, mais vous le faites avec professionnalisme, diligence et respect.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Le 15 décembre prochain, à compter de 19 h, le conseil adoptera les prévisions budgétaires 2015 (Agglomération et Ville). Une fois de plus, le conseil municipal présentera un budget équilibré qui permettra de maintenir des services de qualité à la population. Je vous invite fortement à venir nombreux assister à cette importante rencontre publique afin de connaître les orientations financières de votre conseil municipal pour l'année 2015.

Je tiens aussi à profiter de cette occasion pour remercier tous les employés, les élus ainsi que les bénévoles qui participent aux différents comités et activités. Sans vous, ces comités et activités n'auraient pas autant de succès.

Soyez assuré(e)s que votre conseil municipal continuera de travailler à l'amélioration de notre Ville et planifiera efficacement dans le but d'offrir les meilleurs services possibles.

Au nom des membres du conseil municipal, du personnel et en mon nom personnel, je vous remercie de votre soutien, chères citoyennes et chers citoyens.

Déborah Bélanger, mairesse

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De publier le présent rapport dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

397/03-11-14

DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2015 et du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2015 2016 et 2017 au 15 décembre 2014 à 19 h 30.

ADOPTÉE

398/03-11-14

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2014 se détaille comme suit :

Salaires :	179 697,51 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	103 824,20 \$
Comptes courants :	<u>691 792,53 \$</u>
Total :	975 314,24 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2014 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2014

La greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, confirme que Mme Nicole Bouffard, trésorière, a déposé les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2014 ainsi que le rapport budgétaire au 30 septembre 2014 de la Ville de Rivière-Rouge auprès du Service du greffe conformément à la loi.

399/03-11-14

ADOPTION DU BUDGET 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 au montant total, en recettes et en dépenses, de 5 469 724,75 \$.

ADOPTÉE

400/03-11-14

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 221 ET 222 ET REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 144 – ADJUDICATION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

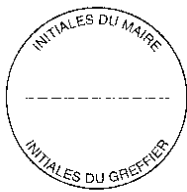
Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Rouge pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2014 au montant de 581 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 144, 221 et 222. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

32 200 \$	2,84500 %	12 novembre 2015
33 300 \$	2,84500 %	12 novembre 2016
34 100 \$	2,84500 %	12 novembre 2017
35 200 \$	2,84500 %	12 novembre 2018
446 900 \$	2,84500 %	12 novembre 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

401/03-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 221 ET 222 ET REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 144 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billet un montant total de 581 700 \$:

- Règlement numéro 144: 77 700 \$
- Règlement numéro 221 : 73 000 \$
- Règlement numéro 222 : 283 285 \$
- Règlement numéro 222 : 147 715 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 581 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 144, 221 et 222 soit réalisé.

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 12 novembre 2014.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

- 2015 : 32 200 \$
- 2016 : 33 300 \$
- 2017 : 34 100 \$
- 2018 : 35 200 \$
- 2019 : 36 300 \$ (à payer en 2019)
- 2019 : 410 600 \$ (à renouveler).

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville de Rivière-Rouge émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 novembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 221 et 222, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

402/03-11-14

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge, tel que présenté par l'OMH en date du 20 octobre 2014 et résumé comme suit :

Revenus	92 453 \$
Dépenses	146 403 \$
Déficit	53 950 \$ partagé comme suit :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 48 555 \$
- contribution de la Ville de Rivière-Rouge : 5 395 \$.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements supplémentaires pouvant devenir nécessaires suite à la révision du présent budget, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 011/13-01-14 adoptée à la séance ordinaire du 13 janvier 2014.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

403/03-11-14

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

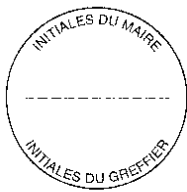
De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2015 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'ainsi les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu :

- le lundi 12 janvier 2015 à 19 h 30
- le lundi 2 février 2015 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- le lundi 2 mars 2015 à 19 h 30
- le mardi 7 avril 2015 à 19 h 30
- le lundi 4 mai 2015 à 19 h 30
- le lundi 1^{er} juin 2015 à 19 h 30
- le lundi 6 juillet 2015 à 19 h 30
- le lundi 3 août 2015 à 19 h 30
- le mardi 8 septembre 2015 à 19 h 30
- le lundi le 5 octobre 2015 à 19 h 30
- le lundi 2 novembre 2015 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- le lundi 7 décembre 2015 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

De préciser que lorsqu'il y a une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h 30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville prévue à la présente résolution, la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

ordinaire du conseil de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

404/03-11-14

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DES BIBLIOTHÈQUES ET DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que les bureaux municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique ainsi que le bureau du Service d'urbanisme et d'environnement soient fermés du 24 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclusivement.

Que la bibliothèque du secteur L'Annonciation/Marchand et la bibliothèque du secteur Sainte-Véronique soient fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre 2014 et les 1^{er} et 2 janvier 2015.

Que la bibliothèque du secteur L'Annonciation/Marchand et la bibliothèque du secteur Sainte-Véronique soient ouvertes les mardis 23 et 30 décembre 2014 de 13 h à 17 h.

Que la bibliothèque du secteur L'Annonciation/Marchand soit ouverte les samedis 27 décembre 2014 et 3 janvier 2015 de 9 h à 12 h.

Que le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) soit fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2014 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2015 et que la plage horaire du patin libre soit bonifiée durant la période des fêtes.

ADOPTÉE

405/03-11-14

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge, qui agiront pour la Ville et pour l'Agglomération :

M. Daniel Forget, du 1^{er} janvier au 28 février 2015;
M. Denis Lacasse, du 1^{er} mars au 30 avril 2015;
Mme Diane Gargantini, du 1^{er} mai au 30 juin 2015;
M. Denis Lacasse, du 1^{er} juillet au 31 juillet 2015;
M. Denis Charette, du 1^{er} août au 31 août 2015;
M. André Tremblay, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2015;
M. Yves Sigouin, du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015.

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les premiers signataires des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, pendant les périodes décrites ci-dessus, attendu que tous les membres du conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

406/03-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De nommer les personnes suivantes à titre de délégués (membres) et substitut au sein du Comité de santé et sécurité au travail (SST) :

Responsable de la Ville : Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics
Déléguée de la Ville : Nicole Bouffard, trésorière
Déléguée du Syndicat : Manon Vallée
Délégué du Syndicat : Patrick Gauthier.

Que soient également invitées à participer audit comité les personnes suivantes, lorsque la nature des dossiers le nécessitera : Julie Godard, directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge, et Josée Fournier, présidente du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867.

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins dudit comité.

Que les personnes nommées sur ledit comité soient autorisées à participer aux réunions de ce comité.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 204/01-06-09 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2009 et modifie toute résolution adoptée ultérieurement à 2009 portant sur la nomination de membres au sein du Comité de santé et sécurité au travail (SST).

ADOPTÉE

407/03-11-14

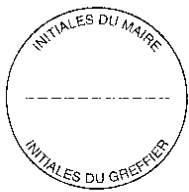
AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DU 21 AU 23 MAI 2015 À MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, la conseillère Diane Gargantini, les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay et la directrice générale, Mme Julie Godard, à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Montréal du 21 au 23 mai 2015 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

408/03-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

RECONDUCTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Laurier et l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle visant, entre autres, une participation financière à l'exploitation et au financement de Muni-Spec de Mont-Laurier, lequel est reconnu comme activité et équipement supralocal;

CONSIDÉRANT que ladite entente est échue depuis le 31 décembre 2012 et qu'elle prévoyait une année additionnelle en cas de non-renouvellement à cette même date;

CONSIDÉRANT la volonté des parties à l'entente de poursuivre les discussions en 2014 en vue de son renouvellement et pour ne pas pénaliser les citoyens non résidents lors des inscriptions ou participation à des activités;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De reconduire ladite entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec, du centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité et équipements supralocaux, et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à la Ville de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

409/03-11-14

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation du personnel suivant :

- M. Réjean Jutras, au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier au Service sport et tourisme, classe 4 échelon 1, à compter du 21 octobre 2014, et ce, jusqu'au 30 octobre 2014;
- M. Richard Paquin, au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier au Service sport et tourisme, classe 4 échelon 5, à compter du 21 octobre 2014, et ce, jusqu'au 30 octobre 2014;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

410/03-11-14

LETTRES D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016/19 (ENTENTE DE PRINCIPE POUR UN STAGIAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS) ET 2012-2016/20 (HORAIRE DU COORDONNATEUR JOURNALIER SPÉCIALISÉ) AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion des lettres d'entente numéro 2012-2016/19 portant le titre « entente de principe pour un stagiaire au Service des travaux publics » et 2012-2016/20 portant le titre « horaire du coordonnateur journalier spécialisé » intervenues avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telles lettres d'entente dûment signées par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

411/03-11-14

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES SITES DE BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES POUR LES SAISONS 2014-2015, 2015-2016 ET 2016-2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'un contrat avec M. Maurice Ste-Marie relativement au déneigement de trente-cinq (35) sites de boîtes postales communautaires pour les saisons hivernales 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, et ce, au coût de 3 400 \$ par saison hivernale plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

412/03-11-14

MANDAT PROFESSIONNEL POUR UNE ÉTUDE PRÉPARATOIRE IDENTIFIANT LES SOLUTIONS POSSIBLES D'ASSAINISSEMENT DES ÉGOUTS DES CHALETS DU CLUB DE SKI DE FOND « LES 6 CANTONS » – AJOUT AU MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 360/06-10-14, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014, octroyant un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » pour la préparation d'une étude préparatoire identifiant la ou les solutions possibles d'assainissement des égouts des chalets du Club de ski de fond « Les 6 Cantons » pour un montant maximum de 1 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce mandat, des travaux supplémentaires d'analyse de sol (sondages) incluant le coût d'une excavatrice ont été nécessaires au montant de 500 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer tout le texte de la résolution numéro 360/06-10-14, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014, par le texte suivant :

« De mandater la firme d'ingénieurs-conseils « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie », pour un montant maximum de 1 300 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation d'une étude préparatoire identifiant la ou les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

solutions possibles d'assainissement des égouts des chalets du Club de ski de fond « Les 6 Cantons » en vue d'une soustraction possible d'une demande d'un certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

D'entériner l'ajout au mandat octroyé à la firme d'ingénieurs-conseils « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » au montant de 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour des travaux supplémentaires d'analyse de sol (sondages) incluant le coût d'une excavatrice.

Que lesdites dépenses soient prises à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité. ».

ADOPTÉE

413/03-11-14

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-04 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2014 AU 31 MAI 2015 – AJOUT AU CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 217/12-05-14, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 12 mai 2014, octroyant le contrat de conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, suite à l'appel d'offres numéro 2014-04 sur invitation, à Mme Andrée Lauzon;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme de reconnaissance des villages-relais et du plan d'action de la Ville, celle-ci a l'obligation, notamment, de fournir au public l'accessibilité en tout temps à des toilettes;

CONSIDÉRANT que le bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique a récemment été rénové pour remplir cette obligation et qu'il y a lieu de pourvoir à son entretien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'ajouter au contrat déjà octroyé à Mme Andrée Lauzon, pour la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, l'entretien des toilettes du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique au montant de 10 \$ par jour plus les taxes applicables, et ce, pour la période du 3 novembre 2014 au 1^{er} mai 2015.

Que l'entretien desdites toilettes soit fait à raison de trois (3) jours par semaine, soit les lundis, mercredis et vendredis.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment pour augmenter ou réduire le nombre de jours d'entretien desdites toilettes ou pour mettre fin au présent ajout de contrat, et ce, selon la nécessité de la situation et dans le meilleur intérêt de la Ville.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 217/12-05-14 adoptée à la séance d'ajournement du conseil tenue le 12 mai 2014.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

414/03-11-14

Modifiée par la
résolution numéro
448/01-12-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

SÉCURITÉ PUBLIQUE

EMBAUCHE DE POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche des pompiers volontaires suivants au Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, lesquels pompiers étant assujettis à une période de probation d'un an à compter de la présente :

pour les secteurs L'Annonciation et Marchand :

MM. Patrick Blais et Cédrik Galarneau;

pour le secteur Sainte-Véronique :

MM. Guy Bruneau, Steve Champagne, Réjean Jutras et Simon Martineau;

pour le secteur La Macaza :

MM. Joffrey Amadéi et Jean-Sébastien Pelletier.

Que ces pompiers volontaires ainsi embauchés soient autorisés à suivre la formation requise de pompier 1 et qu'ils soient rémunérés aux conditions établies pour les autres pompiers volontaires.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

415/03-11-14

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES – SOUTIEN À L'URBANISME EN 2015

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De retenir les services professionnels juridiques de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, relativement à la fourniture de services pour le soutien juridique au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2015, au coût de 6 000 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat, en date du 28 octobre 2014.

ADOPTÉE

416/03-11-14

FIXATION DE DATES POUR LES VENTES-DÉBARRAS EN 2015

CONSIDÉRANT que l'article 9.3 du Règlement numéro 182 relatif au zonage de la Ville précise que les ventes-débarras (ventes de garage) sont autorisées aux occasions déterminées par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2015, les dates autorisées pour les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

De fixer les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge aux dates suivantes :

- les 15, 16, 17 et 18 mai 2015,
- les 22, 23, 24, 25, 26 et 27 juillet 2015,
- les 4, 5, 6 et 7 septembre 2015.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

417/03-11-14

Modifiée par la
résolution numéro
105/02-03-15

APPROPRIATION DU « FONDS RÉSERVÉ DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) » POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE POINTAGE À L'ARÉNA

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation d'un panneau de pointage à l'aréna auprès de la compagnie « Nevco inc. » au montant de 9 371,80 \$ incluant les taxes applicables (coût de 8 151,16 \$ avant les taxes applicables), ainsi que l'achat d'un récepteur pour commande sans fil au montant de 781,83 \$ incluant les taxes applicables (coût de 680 \$ avant les taxes applicables).

Que lesdites dépenses soient acquittées à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

ADOPTÉE

418/03-11-14

APPROPRIATION DU « FONDS RÉSERVÉ DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) » POUR L'ACHAT D'UN COUTEAU DE CURLING

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un couteau de curling auprès de la compagnie « Technicien de Glace inc. » au montant total de 11 225 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit acquittée à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

ADOPTÉE

419/03-11-14

APPUI AU PROJET ARTISTIQUE « DE LA ROUGE À LA ROUGE : UN RÊVE PARTAGÉ »

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le projet artistique « De la Rouge à la Rouge : un rêve partagé », initié par « Le collectif Les Précambriens », qui consiste à organiser un événement réunissant les artistes de la Vallée de la Rouge au Québec et au Manitoba dans le cadre du 125^e anniversaire du décès du curé Antoine Labelle.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

420/03-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

FÉLICITATIONS À L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE » POUR L'ORGANISATION DU MARATHON DES JARDINS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT l'organisation du Marathon Desjardins de la Rouge, tenu le 12 octobre 2014, par l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et touristiques du marathon;

CONSIDÉRANT l'implication de nombreux bénévoles et de plusieurs employés de la Ville dans le cadre de l'organisation et la tenue dudit marathon;

CONSIDÉRANT l'implication des municipalités avoisinantes;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De féliciter l'organisme « Plein Air Haute-Rouge », tout son personnel, tous les bénévoles et tous les employés de la Ville de Rivière-Rouge impliqués pour l'organisation et la tenue du Marathon Desjardins de la Rouge ainsi que pour son franc succès.

ADOPTÉE

421/03-11-14

DISPOSITION DES ÉGOUTS DES CHALETS DU CLUB DE SKI DE FOND « LES 6 CANTONS » – MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DE TOILETTES SÈCHES

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » pour la préparation des plans et devis pour la construction de toilettes sèches, pour la disposition des égouts des chalets du Club de ski de fond « Les 6 Cantons », tel mandat au montant total de 6 350 \$ plus les taxes applicables, le tout selon sa proposition du 3 novembre 2014.

D'accorder également, si requis, les mandats professionnels suivants à la firme d'ingénieurs-conseils « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » :

- les inspections et la préparation des certificats de conformité pour un montant total n'excédant pas 1 600 \$ plus les taxes applicables;
- le support en ingénierie et en surveillance durant la réalisation des travaux pour un montant total n'excédant pas 500 \$ plus les taxes applicables.

Que lesdites dépenses soient prises à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre des compétences de proximité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

422/03-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

CLUB DE SKI DE FOND « LES 6 CANTONS » – AUTORISATION DE CONSTRUCTION DE TOILETTES SÈCHES

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des travaux publics de la Ville à procéder à la construction de cinq (5) toilettes sèches, pour la disposition des égouts des chalets du Club de ski de fond « Les 6 Cantons », le tout pour un montant total de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre des compétences de proximité.

ADOPTÉE

DIVERS

423/03-11-14

APPUI AUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2014-2016 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer les projets d'investissement 2014-2016 de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) relativement au Parc régional du réservoir Kiamika.

ADOPTÉE

424/03-11-14

APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS & MULTIDISCIPLINAIRES D'ANTOINE-LABELLE (COOPTIMAL) DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le projet de création d'une Coopérative des Travailleurs Indépendants & Multidisciplinaires d'Antoine-Labelle (Cooptimal) de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

425/03-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit ajournée au 17 novembre 2014 à 16 h 45. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse